

III

UNE NÉCESSITÉ DE NOTRE TEMPS

IL existe un certain nombre d'*organismes de documentation* qui sont *fermés* au public et qui pratiquent une autarcie profitable à leur propre activité. Ce sont d'abord des services industriels ou commerciaux redoutant la compétition extérieure et se protégeant jalousement contre les pillages éventuels. Ce sont aussi des services militaires ou techniques en relation avec la défense nationale et ayant reçu la consigne du secret. Ces organismes sont ordinairement fort bien informés, car, s'ils tiennent leur documentation à la disposition d'un cercle limité d'usagers, cette documentation n'en est pas moins largement ouverte aux prospections à la fois les plus lointaines et les plus étroitement spécialisées. Parmi les premiers, citons, à titre d'exemple, les Services de documentation chimique et technique des Glaceries de Saint-Gobain, le Comité des Forges, le Service de Documentation de l'Institut Technique d'études et de recherches des Corps Gras. Parmi les seconds se placent les Services de Documentation et d'Information Technique de l'Aéronautique, le Centre de Documentation de l'Énergie Atomique.

Cependant, la plupart des centres et des services sont pratiquement *ouverts* au public. Les formalités d'admission s'y prêtent à des accommodements variés. La documentation y est généreuse par destination. La liste serait longue de toutes les réalisations françaises dont on pourrait faire l'éloge. Signalons seulement : l'Institut Français du Pétrole, le Centre Technique de l'Aluminium, le Centre National des Télécommunications, l'Office Technique de l'Imprimerie, la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Service de la Régie Nationale des Usines Renault, la Direction des Etudes Financières du Crédit Lyonnais, la Compagnie pour la Fabrication des Compteurs. D'autres organismes de documentation sont en quelque sorte des intermédiaires qui utilisent la documentation d'autres organismes et qui se spécialisent dans la distribution des faits ou des éléments documentaires sous toutes leurs formes. On a comparé ces *organismes utilisateurs* à des « relais ». Pour ceux-là, plus encore que pour les centres fermés, l'organisation du travail et la classification jouent un rôle capital dans l'aménagement des services rendus. Qu'il s'agisse d'un organe, d'une revue scientifique, comme l'*Intermédiaire des Recherches Mathématiques*, ou d'une centrale encyclopédique de renseignements du type SVP, les relais jouent le rôle de distributeurs de la documentation.

Les *centres* de documentation proprement dits se placent à la source des éléments documentaires. Ils produisent des documents seconds, élaborés à partir de documents initiaux. Organisés à l'instar des usines avec leur chaîne documentaire, ils prospectent le champ entier d'une spécialité, en prenant leur bien dans les pu-

blications de toutes langues et de tous pays. Ils tiennent à la disposition de leurs usagers directs, intérieurs et extérieurs, les documents initiaux qu'ils ont réunis, et les documents seconds ou « sous-produits » qu'ils ont élaborés. Ce type d'organisme tend à s'imposer avec les progrès d'une organisation nationale ou internationale qu'il nous faudra considérer. Citons la Maison de la Chimie, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Centre de Documentation de la Mécanique, le Centre d'Information et de Documentation du Bâtiment.

Au-dessus des centres, il faut encore faire une place à part à ce qu'on pourrait appeler les *offices* généraux, de caractère officiel, ou — s'ils sont encore privés — tendant à être nationalisés. Les offices créent ou éditent des documents. Ils assurent le rassemblement aussi complet que possible de la documentation relative au secteur de leur activité. On leur voit aussi la fonction de distribution. Ils n'ont que rarement des contacts directs avec les usagers. Ils sont très fréquemment issus des efforts conjugués de syndicats, d'associations, de services départementaux ou locaux, qui se sont groupés pour mieux dominer, et leurs collections, et la technique de la distribution de la documentation. C'est ainsi que la Direction de la Documentation crée des documents de grande information. La revue *Inter-technique* diffuse les traductions faites par des spécialistes dans les différents domaines. Le Bureau Universitaire de Statistique et de Documentation Professionnelles distribue à ses succursales de Paris et des départements tous renseignements scolaires qui devront être portés à la connaissance des étudiants. La Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale travaille pour ses constituants. Le Service de Documentation de l'O.E.C.E. est à la disposition des seules Nations Unies, et de l'Organisation économique du Plan Marshall.

Les Centres et les Services de documentation, dont l'accès n'est pas réservé, se signalent à l'attention de leurs publics en faisant une publicité qui ressemble à celle des maisons de commerce, et en figurant dans les guides d'orientation sur les organismes de documentation. Ils s'associent entre eux comme ils l'ont fait en France en Grande-Bretagne, en Belgique, etc..., pour l'étude et l'enseignement des méthodes communes. Ils constituent le réseau national de la documentation, réseau à mailles encore trop peu serrées, filet à maillons parfois rompus, et souvent inextricablement noués. De tous côtés le besoin d'organiser le chaos documentaire se fait sentir. Les centres et les services foisonnent. ROSSELLI parlait à juste titre de « bourgeonnement », cette activité-symptôme, annonciatrice d'un état déclaré. Il ne faut pas se hâter de parler de double emploi en matière d'activités documentaires. Car il est très rare qu'une activité donnée ne se distingue pas organiquement d'une autre activité avec laquelle on voudrait la voir fusionner. Si nous prenons par exemple le cinéma, il nous apparaîtra qu'il y a place pour plusieurs organismes de documentation : le technique (production), le professionnel (syndicats), l'historique (conservation et

étude). Les formes que peuvent prendre les activités documentaires sont aussi nombreuses que les besoins qui les font naître.

On a pu se demander si les services documentaires ne se transformeraient pas un jour en *services publics*, comme les ponts et chaussées, les postes ou l'instruction publique. Cette anticipation nous aide à voir poindre à l'horizon de notre civilisation une sorte de nationalisation de l'information culturelle. Déjà, la Direction de la Documentation rattachée à la Présidence du Conseil s'est taillé un domaine officialisé dans le secteur de l'Information. D'autres territoires seront conquis les uns après les autres, au fur et à mesure que les pouvoirs publics prendront conscience de leurs responsabilités en matière d'organisation de la documentation. Des rassemblements considérables sont en voie de réalisation. Nous pensons par exemple aux recensements de la population, aux services de l'état-civil, aux statistiques officielles, aux imprimés de toute espèce que reçoivent les agents de la S.N.C.F., aux mobilisations militaires et industrielles, au ravitaillement dirigé, toutes activités de masses qui exigent un appareil documentaire à grande échelle réglementé par l'Etat.

Il y a longtemps que quelqu'un a suggéré d'organiser à l'échelon cantonal la documentation administrative (M. POUTEAU, Congrès de 1937). Cette idée devait donner naissance quelques années plus tard à un essai de réglementation des services administratifs des préfectures et sous-préfectures. Dans la même veine, exploitée par étapes, il convient de signaler le projet de M. DAYRE tendant à faire assurer par un service central le dépouillement exhaustif du Journal Officiel de la République Française. Toujours à l'échelon national, il s'est créé depuis deux ans, à une vive cadence, des centres de documentation dans les Archives départementales. Sur l'initiative du Directeur des Archives de France Charles BRAIBANT, 32 centres sont nés qui, en relation avec la bibliothèque universitaire ou municipale, le siège de l'Académie, les sociétés savantes, la chambre de commerce, le cabinet du préfet, sont capables de fournir une documentation actuelle, de caractère législatif, administratif, économique, politique, culturel. Le réseau français se constitue ainsi maillon après maillon. Par ailleurs, les documents sont drainés dans les vastes réservoirs que sont les centrales de conservation qui recueillent à la longue, inévitablement, tout ce qui compte dans le patrimoine national, le banal et le rarissime, les journaux comme les diamants de la couronne. Musées, bibliothèques et archives prennent des proportions démesurées qui posent des problèmes d'organisation et de signalisation. Les diverses formes documentaires s'y rencontrent parfois avec certains chevauchements tendant à s'accuser à l'avenir : on trouve des reliures d'art et des miniatures dans certains musées, les bibliothèques conservent des archives d'intérêt historique, et des objets de collection; les publications officielles, ou pièces des archives modernes, sont le plus souvent imprimées ou dactylographiées, le microfilm est partout chez lui. Entre les établisse-

faire du « sur mesure » au profit des chercheurs de l'industrie directement intéressée ». Il est bien vrai que la rigidité des classifications, le manque de souplesse des méthodes, le rond-de-cuirisme du personnel, constituent des dangers permanents dans les organismes du type bibliothèques. La solution de ce problème se trouvera en dernière analyse dans le mode de recrutement du personnel, c'est-à-dire dans une formation professionnelle appropriée.

Dans les pays les plus avancés, on a pris conscience plus ou moins clairement des besoins actuels de la documentation organisée nationalement. Aussi n'est-il pas difficile de faire parler le même langage à ceux qui, pionniers ou zéloteurs enrôlés, se réunissent en conférences internationales. La Fédération Internationale de Documentation qui a son siège à La Haye tient des assises annuelles auxquelles elle convoque les délégués de 20 sections nationales (Allemagne, Belgique, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine), et les correspondants de maint autre pays. Successeur de l'I.I.B. (1895), la célèbre institution Bruxelloise, qui a lancé la C.D.U. et le Répertoire Bibliographique, la F.I.D. a deux fiefs qui ne lui seront pas disputés. Ce sont la classification décimale universelle et les moyens techniques de la documentation. Sur d'autres points, comme les références bibliographiques, l'enseignement professionnel, les analyses, les archives, la bibliographie, une concurrence apparaît avec les fédérations voisines, la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (F.I.A.B. ou F.I.A.) le Conseil des Unions Scientifiques, le Conseil International des Archives.

C'est l'UNESCO qui, depuis la deuxième guerre mondiale, a joué le rôle capital de rassembleur et d'animateur des experts et des fédérations se rattachant à l'éducation et à la culture. Sa Division des Bibliothèques, sous la direction d'Edw. CARTER, a poursuivi systématiquement, en relation avec les autres sections de l'Unesco, une politique culturelle dont l'esprit de suite garantit que les résultats actuels seront encore dépassés à l'avenir. « La République vivante des esprits » (J. TORRES-BODER) se constitue au travers d'une souterraine évolution dont l'ONU est le cadre, temporaire peut-être, mais utile à coup sûr. Des avant-postes de coopération scientifique (Manille, Delhi, Le Caire, Montevideo) sont les points de départ de missionnaires d'un type nouveau, chargés d'initier à la culture des masses plus ou moins incultes et de multiplier les contacts avec les savants. Les assistants techniques de l'UNESCO se trouvent en fait disposer d'un « hinterland » parfois immense qui est à prospector et à organiser. C'est par actions et réactions réciproques que ces avant-postes rayonnent et s'informent scientifiquement. La lutte contre l'analphabétisme, l'organisation de la lecture publique, de la bibliothéconomie, de la documentation sous toutes ses formes, suivent le sillage de ce navire-explorateur battant pavillon des

ments de l'Etat, il y a une sorte de concurrence pour la délimitation des activités. Il appartient aux pouvoirs publics de procéder aux ventilations de collections, aux inventaires de fonds spéciaux dans les divers domaines, et de réglementer l'exercice de la fonction documentaliste à l'intérieur des établissements publics.

Déjà des *commissions* ministérielles ou interministérielles, se sont créées en France pour faire le point des activités de l'administration centrale en matière de documentation (1946), ou coordonner les activités officielles (Décret du 30 décembre 1950). Le *Comité Français de la Documentation*, créé en 1938-39 et reformé en 1951, sous la présidence de M. Julien CAIX, administrateur de la Bibliothèque Nationale, en vue principalement d'assurer la représentation de la documentation française à l'étranger, constitue la Section française de la Fédération Internationale de Documentation. L'*Union Française des Organismes de Documentation* groupe depuis 1932, dans une association régie par la loi de 1901, les centrales, les centres et les services officiels et privés, ainsi que les techniciens de la documentation de toutes catégories. Certaines entreprises de documentation se sont groupées par ailleurs dans une *Chambre syndicale* de type bien caractérisé. Nous voyons poindre les éléments d'une organisation générale de la documentation française dans laquelle le Centre National de la *Recherche Scientifique* aurait son rôle à jouer, avec son *Bulletin analytique*, et ses cadres de travailleurs scientifiques, délectés par spécialités. Il lui faudrait alors un budget plus richement doté.

La structure de l'*organisation nationale* de la documentation, considérée avant la lettre comme un service plus ou moins public, varie avec les pays. Aux Etats-Unis, où de très grandes institutions ont donné l'exemple, comme l'*Army Medical Library*, ou l'*United States Department of Agriculture*, on s'accorde de plus en plus à reconnaître à l'Etat comme une de ses responsabilités propres, de prendre la tête du mouvement en faveur d'une meilleure organisation de la documentation » (SHERA). Dans des pays à tendances totalitaires, comme la Hongrie actuelle, la documentation avait jusqu'à ces derniers temps ses centres officiels, rigoureusement étatisés. Mais dans le monde anglo-saxon, il semble que la terminologie en usage entrave l'évolution des idées, et partant, de l'action organisatrice. Les termes de « *special librarian* », « *library* », « *bibliography* », y ont d'autres acceptions que dans notre pays, où l'on dispose de néologismes rendus nécessaires par la situation présente, et où « *documentaliste* », « *centre de documentation* », « *documentographie* », correspondent à un stade sinon plus évolué, du moins doctrinalement plus élaboré.

M. Luther EVANS a fait une critique très fine de la carence à laquelle on aboutit dans certains organismes, faute de savoir s'adapter aux besoins des usagers : « J'ai l'intime conviction que les services bibliographiques que nous connaissons sont gérés en fonction des besoins des bibliothécaires spécialisés, alors qu'ils devraient

Nations Unies. Les bons Unesco, cette nouvelle monnaie-papier, sont utilisables dans 21 pays et en outre par l'entremise des postes de coopération scientifique, pour obtenir non seulement tous les livres ou documents assimilés, mais encore des microfilms et du matériel scientifique. La solidarité interbibliothécaire s'est manifestée l'an dernier par l'aide qu'ont apportée à la Bibliothèque sinistrée de Valognes, de jeunes et efficients bibliothécaires danois. Des manuels Unesco mettent à la disposition de tous, traduits en deux ou trois langues, les méthodes éprouvées des services des bibliothèques, (Mc COLVIN) et de l'enseignement professionnel (DANRON). Les Archives annoncent la 2^e édition de leur répertoire international des inventaires. L'ICOM a organisé à l'Unesco un centre d'information sur les collections de tout ordre. M. L. EVANS a pu proposer de ramener à cinq les 75 centres de copyright qui existent dans le monde entier.

Cette unification partielle, étape d'une unification absolue qu'il a été impossible de réaliser jusqu'à présent, est malaisée dans notre monde divisé. Il est devenu un lieu commun cependant d'affirmer que l'humanité tend à l'unité. Le raccourci historique que Paul PERRIER a donné de cette évolution à travers les siècles est saisissant. Il fait ressortir ce qu'à l'inéluctable la loi d'unification qu'il a décelée dans son patient labeur d'historien. Il explique le succès et l'échec des entreprises humaines de régression ou de progrès. Il met à leur vraie place le rôle des relations internationales dans notre temps. « Les relations et les influences internationales figurent à juste titre parmi les faits les plus importants de l'histoire universelle. Elles se sont multipliées à l'époque moderne... Il ne s'agit plus même d'échanges, de rapports, mais d'une solidarité intime... Notre univers forme un tout... La ressemblance entre les diverses sociétés humaines s'est accentuée depuis un demi-siècle dans tous les domaines, en dépit de luttes idéologiques, des guerres mondiales, des intérêts opposés... Cette ressemblance ne s'explique pas seulement comme dans l'antiquité par l'idée des besoins, mais par une imitation consciente et systématique de l'étranger. Le suffrage universel, l'instruction obligatoire, la lutte contre les épidémies, les progrès du féminisme, les lois sociales, l'organisation du travail, les constitutions et les partis politiques, tous les phénomènes sociaux, sont le résultat de l'imitation autant que des nécessités économiques. Les influences internationales ne sont plus des événements, des épisodes, elles relèvent de véritables institutions officielles, elles sont liées à des milliers d'établissements. La plupart des Etats ne sont plus représentés à l'étranger seulement par des ambassadeurs et des consuls, mais des associations, des écoles, des instituts qui ont pour mission à la fois de connaître les civilisations étrangères et de répandre dans le monde la langue, les œuvres, et la civilisation de leur pays... Les relations internationales ont pris une place si essentielle dans la civilisation contemporaine que le terme d'influence qui servait à en marquer le résultat dans le passé est devenu insuffisant. Elles sont en voie de réaliser l'aspiration millénaire des sociétés

humaines... « cette unité démesurée jusqu'ici inaccessible aux empires, aux religions, aux philosophies ».

Le principal obstacle à l'unification réside dans la multiplicité des langues, dans ce babélisme qui s'oppose à la compréhension comme à la coopération. On ne cherche plus guère maintenant à substituer une langue artificielle aux langages de fait. L'espéranto ne fait pas de progrès. Tout au contraire les langues majoritaires, c'est-à-dire l'anglais, le français et l'espagnol tendent à se répandre et à devenir les truchements indispensables du civilisé. L'allemand a reculé. Le russe n'est pas encore au premier plan. Les Orientaux parlent toujours leur langue, plus une autre langue. Le monde se partage en aires linguistiques. L'organisation du travail documentaire devra tenir compte de cette réalité. Qu'il s'agisse de règles de catalogage, de choix de livres, de traductions et d'analyses, la distribution des documents sur la planète s'adaptera à cette nécessité. Le recensement linguistique n'est pas moins important que le recensement de l'analphabétisme.

La *documentologie* apporte elle-même des remèdes à la confusion des langues. Les classifications numériques ou alphanumériques sont des langages artificiels appliqués aux connaissances ou aux documents. Les codifications appliquées à la mécanographie sont valables, elles aussi, internationalement. Des langues-types commencent à s'imposer en matières de synopses d'auteurs, ou en matière de traductions des analyses documentaires.

Deux tendances se font jour qu'il nous faut dégager. D'une part la connaissance des langues étrangères permet de diffuser les œuvres littéraires plus largement qu'autrefois, et donne à la lecture mondiale une audience qui ne peut que grandir. L'on pense aux innombrables traductions de la Bible, de Shakespeare, de Victor Hugo, de Marx, de Duhamel. D'autre part, le travail scientifique de documentation tend à se contenter de quelques langues de base, par souci d'économie. La traduction savante devra être organisée avec autant d'attention pour le moins que la traduction littéraire. Tandis qu'individuellement, l'on recherche le contact direct ou les traductions multipliés des monuments littéraires de tous pays et de toute époque; collectivement, la technique de distribution des documents se réduira à n'utiliser que trois ou quatre langues au maximum.

La description schématique ou iconographique des documents élargit de plus en plus son champ d'action. Les catalogues collectifs commencent à intéresser des *aires géographiques* qui rejoignent parfois les aires linguistiques. Certains ont atteint des proportions continentales. On peut prévoir qu'avec ou sans normalisation des notices, ou aura dans un temps qui ne sera pas très éloigné, la possibilité d'orienter internationalement les chercheurs de documents. Les annuaires internationaux et les guides spécialisés participent dès à présent à cette orientation mondiale.

L'instruction obligatoire et gratuite devra s'annexer les éléments de la recherche documentaire appliquée aux tâches du travail scolaire. Car il ne suffit pas de savoir lire pour comprendre, il faut encore savoir trouver les documents et savoir les utiliser. Le dynamisme de la documentation vivante rejoint le dynamisme de l'esprit dans sa quête du vrai. C'est ici qu'on peut justement parler « d'avidité respiratoire » pour désigner cet impérieux besoin mental. A tous les degrés de l'enseignement, la méthode de la documentation ou personnelle, ou réalisée en équipes, devra être universellement répandue. L'enseignement professionnel des documentalistes pose un autre problème de caractère international : les systèmes, les méthodes et les réalisations devront être confrontés dans un institut international du degré supérieur, ouvert aux experts et aux maîtres de la technique documentaire.

Nous avons gardé pour la fin un facteur essentiel de l'efficacité documentaliste, nous voulons parler des « public relations », de ces relations humaines dont on commence à faire grand cas des deux côtés de l'Atlantique, et qui sont étudiées dans notre pays sous le nom de *problèmes humains*. C'est à tout instant que l'on rencontre les problèmes humains dans l'activité documentaire. Altruisme, esprit d'équipe, aptitude à diriger, psychologie des usagers, faculté d'adaptation aux besoins d'un groupe, ou aux besoins d'un chercheur individuel, sens social, affabilité, serviabilité, zèle dans la recherche, soit autant de manifestations du comportement extraverti du documentaliste. Ces qualités optimales donnent à la profession son caractère de sociabilité et de progressivité qui la sauvent d'une mécanisation et d'une spécialisation excessives. Un type humain particulièrement dynamique commence à se rencontrer un peu partout, savant, méthodique, efficient, sociable. On en pourrait citer de nombreux et attachants spécimens parmi les techniciens de la documentation comme parmi les travailleurs scientifiques. Grâce à eux, l'égoïsme intellectuel est en régression, l'amitié pénètre le travail de l'esprit. La richesse de l'expérience documentaliste attire la sympathie.

Un schéma devenu classique parmi les documentalistes a rendu sensible aux yeux et à l'esprit les trois plans sur lesquels se réalise peu à peu le *réseau international de la documentation*. Le plan horizontal est celui des aires géographiques, où l'on voit se disposer les organismes locaux, régionaux, nationaux, internationaux. Le plan vertical est celui des spécialités, dont l'agrégation produit les formes encyclopédiques, avec ses organismes de tout ordre, plus largement ou plus finement réalisés. Le troisième plan, ou plan diagonal, présente les associations et les fédérations des techniciens de la documentation. On peut encore figurer ces trois aspects de l'organisation internationale de la documentation par une sphère armillaire aux trois anneaux tournants qui enserrrent notre globe, la Terre. En dépit des conflits d'activités documentaires, des lacunes encore par trop nombreuses, on aperçoit déjà l'organisme

international appelé à jouer le rôle de moteur et de régulateur des relations et des recherches. Le dispositif est en place. Il n'est que de le faire tourner. Ce sera la tâche des hommes de bonne volonté et des animateurs des milieux professionnels se rattachant de près ou de loin aux activités documentaires. Sur le plan horizontal, des créations sont attendues à l'échelon local, et surtout à l'échelon national. Sur le plan vertical, des concentrations sont à faire de proche en proche. Sur le plan diagonal, on a amorcé entre les fédérations une coordination qui n'exclut pas la décentralisation de certaines responsabilités.

« Dans le désarroi de l'univers, seuls peuvent compter aujourd'hui les miracles de la volonté issus d'une foi irréductible dans l'avenir de la culture. » Ainsi parle Venura Garcia CALDERON aux lecteurs des « Deux-Mondes », en février 1951. En effet, plus les masses innombrables et incultes venues de tous les camps de la liberté sont appelées à monter en ligne, plus il est nécessaire de les instruire, de les éclairer, de les assister culturellement.

Le temps n'est plus — c'était en 1931 — où un bibliothécaire anglais disait dans une conférence internationale que lorsqu'il parlait de la documentation dans son pays, on lui demandait ce que c'était que cette nouvelle maladie.

Les mots, les doctrines, les techniques, les appareils ont fait du chemin. Théorie et pratique ont marché de pair. La profession nouvelle est devenue de plus en plus technique : savante pour une part, manuelle pour l'autre part. « Quel siècle à mains » disait Rimbaud en parlant du sien, le XIX^e. Tandis que la culture se démocratisait, la technique faisait de gigantesque progrès. Les moyens d'expression se multipliaient tout en étendant leur portée dans l'espace et dans le temps. Expositions et congrès contrariaient la tendance au repliement à l'intérieur de toutes les spécialisations comme de toutes les frontières. Le sens de l'unité humaine grandissait sur tous les plans culturels, politiques, sociaux, religieux.

La documentation-technique, la documentation-profession, et la documentation-institution ne suffiront pas à tous les besoins de la société en gestation. Elles en seront néanmoins des rouages essentiels avec lesquels il faudra désormais compter.

28 février 1951.